

## **Rapport de la réunion du groupe de dialogue civil « cultures arables+ cultures énergétiques et non alimentaires » du 13/10/2014**

### Point 1 :

Le rapport de la réunion du 30/09/2014 sera publié dans CIRCA BC avant le 20/10/2014.

Le président remercie les organisations de GDC de l'avoir porté à ce poste. Comme il était absent lors de la réunion électorale, il se présente.

### Point 2 : nouveau Groupe de Dialogue Civil (GDC)

La DG AGRI présente le nouveau système. Il existe un règlement intérieur de fonctionnement.

L'agenda stratégique suit le président qui a un mandat d'1 an renouvelable 1 fois. Donc, il peut utiliser le même agenda stratégique pendant 2 ans. Il faut envoyer au Copa-Cogeca à Arnaud Petit ([arnaud.petit@copa-cogeca.eu](mailto:arnaud.petit@copa-cogeca.eu)) avant le 25 octobre les points à inscrire dans l'agenda stratégique, comme convenu lors de la réunion du 30/09/2014.

La présidence a 20 jours pour envoyer à la DG AGRI le procès-verbal de la réunion. Il est publié sur CIRCA BC. Les participants ont 15 jours pour envoyer les commentaires à la DG AGRI. La version finale sera publiée sur Europa. Il est recommandé de collaborer avec les vice-présidents. L'accès à CIRCA BC sera donné à 1 personne du secrétariat général de l'ONG membre du GDC qui est tenue de faire circuler les informations aux experts concernés.

### Point 3 : discussion générale sur le nouveau système de GDC

Bird life : demande à la DG AGRI de reconsidérer l'accès à CIRCA BC pour plusieurs personnes d'un secrétariat. Concernant l'agenda stratégique, des points seront soumis ultérieurement. Question : sur quels secteurs y aura-t-il des groupes d'experts de marché.

FoodDrinks/CEFS : Monsieur Marihart est vice-président. Lors de la première réunion, le Copa-Cogeca a indiqué qu'il présenterait un projet que les autres ONGs amèneraient. La question de la flexibilité des experts a été mise sur la table car il ne faut pas abandonner les aspects sectoriels dans les réunions du GDC.

EURAF : cette organisation a envoyé des propositions pour l'agenda stratégique. Prendre en compte le rôle de l'agroforesterie dans la conservation des sols et le changement climatique.

COPACOGECA/NFU: 2 semaines après la réunion, on n'a rien approuvé. Un P.V devrait être fourni très rapidement. Pensez-vous que nous ayons le temps de consulter nos membres avec des documents disponibles 24 heures avant. IL a été demandé d'envoyer l'input à Copa-Cogeca. DG AGRI : un projet de P.V. devrait être disponible la semaine prochaine.

ECVC : souhaiterait voir figurer les aspects de durabilité des cultures arables dans l'agenda stratégique.

DG AGRI : si l'accès à CIRCA BC est donné à plusieurs personnes, cette règle sera valable pour toutes les organisations. Il faut qu'une personne coordonne la transmission de l'information aux experts. Les groupes de travail sont les mêmes que dans le régime précédent (GREX viande et fruits et légumes sauf pommes de terre). La règle fondamentale est que l'expert reste la journée, on n'a pas changé d'expert entre le matin et l'après-midi. Le procès-verbal doit être disponible le plus vite possible pour éviter les oublis. L'agenda stratégique est un programme de travail. Le calendrier des réunions est prêt.

Copa-Cogeca/Chair : il y a peu d'experts ce matin mais il n'est pas facile d'arriver à Bruxelles le lundi matin. Il faudrait convier le groupe un autre jour de la semaine car le lundi n'est pas le jour idéal.

FoodDrinks/FEFAC : il constate que la plupart des participants ne sont pas les mêmes que ceux de la réunion du 30/09/2014. Donc il n'est pas facile de gérer la réunion. La DG AGRI a-t-elle réfléchi aux questions posées le 30/09/2014. L'ordre du jour devrait être orienté sur le marché. Il faudrait éviter les discussions philosophiques. Les OGMS ne font pas partie des compétences DG agri mais c'est important pour notre secteur. On devrait arriver à un consensus car l'objectif est d'aider nos membres.

DG AGRI répond que rien ne change. Ce sont les experts qui communiquent les données de marchés. La flexibilité des experts en salle est une question ouverte. La réunion se tient le lundi car il n'y avait pas d'autre option sinon l'annuler. On ne convoquera plus de réunion le lundi.

Copa-Cogeca/Chair : soutient birdlife pour avoir 2 personnes par ONG pour avoir accès aux documents dans CIRCA BC.

FoodDrinks/CEFS : rappelle que la moitié de la salle était vide la dernière fois pour discuter les sujets relatifs au sucre alors que des experts souhaitent venir suivre les discussions.

Birdlife veut savoir quels sont les GREX qui dépendent du GDC « arables crops ». DG AGRI enverra la réponse plus tard.

Le président et les vice-présidents sont à la disposition des ONGs pour les écouter leurs demandes.

#### Point 4 : groupe d'experts MIFID

Le Groupe d'experts a tenu 6 réunions, la dernière le 10/07/2014 au cours de laquelle ESMA, qui prépare les règles techniques de la directive MIFID a expliqué les aspects techniques de son document de consultation . Quelques éléments :

MIFID établit le cadre général pour le fonctionnement du marché mais il reste beaucoup de règles techniques à décider par ESMA. Le champ du règlement : les parties les plus concernées et les obligations. Pour notre secteur, il fallait tomber dans les activités auxiliaires. Notre secteur ne doit pas tomber dans le champ des sociétés financières.

Pour ne pas être classifié comme acteur financier le niveau des transactions financières ne doit pas dépasser un certain seuil fixé par la directive MIFID.

Il faut mentionner que si une entreprise veut être exclue, il faut en faire la demande annuellement aux autorités compétentes nationales. Il y a des formalités à remplir pour obtenir l'exclusion.

La définition de l'instrument financier : quels instruments sont exclus ? Entrer dans le champ de MIFID signifie beaucoup de contraintes pour les fermiers et les coopératives. L'instrument 'contrat spot' n'est pas considéré comme un instrument financier. En plus, il y a une liste de contrats commerciaux qui sont exclus. Le COGECA a proposé une définition du contrat commercial à la place d'une liste exhaustive et on verra si ESMA va l'accepter.

Concernant les limites de position, les Etats Membres fixeront les limites mais ESMA est responsable d'établir la méthode de calcul pour en garantir l'application uniforme. Les limites s'appliqueront à tous les produits dérivés y compris certains contrats OTC (Over The Counter).

Il est important que les limites ne s'appliquent pas dans certains cas (pour les opérations de couverture). Cela a été obtenu. L'idée d'avoir différentes limites pour les différents types de contrats est discutée.

Les transactions sur instruments financiers devront faire l'objet de rapport aux autorités compétentes.

Toutes les informations devront être disponibles avant et après la transaction pour accroître la transparence des marchés.

ESMA fournira un nouveau document de consultation en décembre/janvier.

Copa-Cogeca/Chair suggère d'organiser un workshop d'experts MIFID avec les parties prenantes car le sujet est très technique et compliqué. Le système existe aux USA, donc on ne va pas tout réinventer.

DG AGRI : l'initiative est vue positivement mais elle voit la difficulté d'obtenir la participation de l'ESMA. DG AGRI n'est pas en mesure de répondre aux questions que nous pourrions avoir. Donc, on doit obtenir la participation de l'ESMA et DG MARK dans cette réunion. Cette législation n'a pas été conçue pour le secteur agricole donc notre travail n'a pas une franche priorité aux yeux de ESMA et DG MARK. La prochaine réunion du groupe d'experts devrait avoir lieu vers le 20 janvier, à confirmer.

#### Point 5 : questions phytosanitaires

Il y a une contribution écrite. Les questions seront transmises à la DG SANCO

ECVC : demande que DG SANCO soit présente plus tard dans la journée.

EURAF : Il y a un manque de régulation par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les systèmes agroforestiers (e.g., que se passe-t-il si on pulvérise des fruitiers et qu'il y a des animaux qui utilisent l'herbe en dessous?). L'utilisation mineure de produits phytosanitaires constitue un bon cadre pour créer des régulations spécifiques pour le domaine agroforestier.

Birdlife : la SANCO peut-elle revenir à la prochaine réunion car on voudrait discuter du sujet.

DG AGRI va l'inviter à nouveau à la prochaine réunion. DG AGRI est responsable de ce groupe donc peut s'engager pour le staff agri mais pas pour le staff de DG SANCO. DG AGRI n'a aucun moyen d'amener un membre d'une autre DG dans les GDC.

Copa-Cogeca/NFU: on doit garder le CDG aussi large que possible. On a de moins en moins de matières actives et on n'a pas d'alternatives. On doit d'abord autoriser des nouvelles matières actives avant de retirer l'autorisation des anciennes. Dans le passé, vous avez été capable de faire venir les responsables des autres DGs et on souhaite que cela continue.

Copa-Cogeca : la diversification des cultures est difficile à mettre en œuvre. On n'a pas de produits de protection des cultures pour certaines cultures. Il nous manque de produits phytos pour assurer la productivité des cultures.

Il est important de traiter avec professionnalisme cette problématique. On est préoccupé de la diminution des matières actives. On en a besoin pour assurer la diversité des cultures imposées par le verdissement de la PAC.

Bee Life : nous sommes présents principalement pour ce point, dommage qu'il n'y ait personne de la DG SANCO, le remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## Point 6 : Mise à jour de la réforme

Lors de la réunion du 30/09/2014, on a abordé la question contractuelle dans le cadre du sucre. Cette fois, secteur des céréales.

Avec la réforme, il y a une section entière du regl. 1308/2013 dédiée au sujet. (article 152 à 172). Le règlement organise la question des relations interprofessionnelles et rappelle l'organisation des rapports entre la PAC et la politique de concurrence. Les OP sont replacées au centre du dispositif à cause de la plus grande orientation vers le marché, donc le secteur doit se structurer. La reconnaissance est obligatoire pour les fruits et légumes et l'huile d'olive. La reconnaissance est encadrée par le regl EU. Le cœur des OP : concentration de l'offre, mise en marché des produits de leurs membres et renforcement des contrats. L'OP doit prévoir la production. Possibilité d'extension des règles, attention à l'examen des règles qui peuvent être étendues aux non membres et celles qui ne le peuvent pas. L'OP peut financer des actions aux non membres. Pourquoi règlemente-t-on le rôle des OP et organise-t-on le rapport entre PAC et concurrence ? Parce que lorsque des producteurs se regroupent, cela constitue un cartel, donc ce n'est pas permis. Donc il faut introduire une dérogation et définir quand elles peuvent s'activer. C'est possible lorsqu'on crée de l'efficacité économique pour certains secteurs : huile d'olive, bovins vivants et céréales.

L'OP céréales ne peut pas représenter plus de 15% du marché national (article 171.5). L'OP doit remplir au moins 1 des activités, concentrer la production de ses membres, l'activité économique représente un coût dans le produit final. La DG COMP rédige des guidelines, Lors de la COM agri du PE, DG COMP a expliqué le travail. Le but des guidelines est de renforcer la sécurité juridique pour des autorités nationales de concurrence et l'harmonisation. La DG COMP va organiser jeudi une réunion avec autorités nationales de concurrence et de l'agriculture pour arriver avec un projet fin de l'année. La procédure prévoit que les projets de guidelines fassent l'objet d'une consultation publique début 2015 pour 3 mois. DG AGRI a organisé un séminaire externe en septembre.

Le législateur a voulu exclure les OP qui font uniquement de la négociation de prix. Il est important que les coopératives agricoles soient dans les guidelines.

Dans le secteur des bovins vivants il y a des OP qui ont une véritable activité économique. (Transport vers l'abattoir). Elles doivent passer le test des guidelines.

Les rapports contractuels et les organisations interprofessionnelles. DG AGRI va lancer un questionnaire aux Etats membres et aux parties prenantes pour repérer l'importance, le rôle, les activités des interprofessions pour avoir une meilleure compréhension.

Copa-Cogeca : on pense que les OPs devraient permettre de tirer plus de bénéfice du marché mais la situation est différente selon les secteurs et les Etats membres. On attend que la réglementation EU soutienne les agriculteurs. En Allemagne, 50 % passe par les coopératives. On a des autorités anti cartels qui remettent en question la position des OPs. En France, les OPs Et les IBOs jouent un rôle important pour lisser la volatilité des marchés.

FoodDrinks/CEFS demande de la sécurité juridique pour permettre aux planteurs et fabricants de négocier les prix.

Copa-Cogeca/chair remercie DG AGRI pour l'organisation du workshop le 10/09/2014 et de réitérer l'exercice.

## Point 7 : divers

## Point 8 :

Présentation du bilan par DG AGRI: 2013/2014 : le niveau élevé des exportations sans restitutions est à noter : il s'agit d'un record, plus particulièrement pour le blé tendre. Les perspectives de marché 2014/2015 : la surface toutes céréales augmente +1,7% (il faut remonter à 2009 pour trouver de tels niveaux d'ensemencement) et la production +5%. Compte tenu des conditions climatiques favorables au cours de la campagne, la récolte 2014 est évaluée à 317 millions de tonnes. Un tel niveau de production (toutes céréales confondues) constitue un record absolu pour l'UE. Il en est de même en ce qui concerne le blé tendre et le maïs. Il en résulte une hausse substantielle des stocks en fin de campagne d'environ 19 millions de tonnes. En ce qui concerne la qualité de la récolte 2014, celle-ci s'est dégradée en raison des conditions humides au cours de la moisson dans certaines régions. Il en résulte, pour le blé tendre, une proportion importante de blé fourrager avec, pour conséquence, la particularité que la récolte 2014 sera caractérisée par une abondance de céréales fourragères. Présentation de COCERAL

Il y a un sentiment d'extrême abondance pour les céréales sauf pour le blé dur. Ce problème est aigu, le déficit est qualitatif et quantitatif. Soyons prudent, en maïs très belle récolte en perspective mais elle n'est pas finie.

L'équilibre du bilan mondial se fait avec l'hémisphère sud, or la récolte n'est pas faite. On a besoin de ces blés en qualité et quantité.

2013 a été marqué par une récolte exceptionnelle au Canada mais cette année la récolte sera dans la moyenne. La récolte de l'hémisphère sud commencera dans 2 mois.

Concernant l'UE, la qualité s'est dégradée en raison des conditions climatiques : germination sur pied, temps de chute du hagerberg. Problèmes de qualité en France, Europe du Nord, Pays de l'Est. Le problème est que le cahier des charges des importateurs n'est pas adaptable, donc il y a du blé français qui ne va pas trouver de débouchés. La qualité en Amérique du Nord est décevante (protéines et mycotoxines), donc les flux vont être réorientés.

Les problèmes géopolitiques ne semblent pas influencer les prix pour le moment. Les prix sont à la baisse, on s'attend à une reconstitution des stocks si la récolte de l'hémisphère sud est normale. Dans le stock final EU, il y aura du blé de basse qualité.

Les céréales fourragères sont abondantes, donc la concurrence blé et maïs en EU est forte. Le différentiel de prix entre le blé et le maïs est très fluctuant. Course à la baisse entre les prix de ces 2 céréales.

Les opérateurs ont été perturbés par le calcul du droit à l'import du maïs venant des pays tiers. On tient compte d'une prime CIF ou prime FOB, le chiffre utilisé pas là CE fluctue entre les 2. Les opérateurs ne comprennent pas comment. Il faut un mode de calcul transparent et prédictible.

Semis d'automne 2014/2015 : sécheresse en Ukraine qui a retardé les semis. Il n'y a pas de problème significatif sur les emblavements. En EU, il n'y a pas de grand changement sur les surfaces. Le verdissement pourrait influencer.

Copa-Cogeca/DBV : l'interdiction des néonix a un impact sur les emblavements de colza. Pas d'impact du verdissement pour le moment.

Copa-Cogeca/Chair : Les chiffres sont proches de ceux du Coceral et de DG AGRI. Les prix spot ne sont pas satisfaisants. Il n'est pas dit que les agriculteurs mettront autant d'engrais. On manque de produits phytosanitaires. On ne connaît pas l'impact du verdissement de la PAC. Le changement de politique aura un impact que l'on ne connaît pas encore. Les effets climatiques sont plus sévères. On va vers des turbulences sur le marché des céréales.

Coceral appuie la tendance négative sur les marchés. Substitution maïs/soja sur la planète. Plus de soja et moins de maïs ou stabilité du ratio ?

EURAF : gérer les risques à travers l'agroforesterie, diversification de l'agriculture. Comment élargir le champ de la recherche agricole, pas seulement les OGMs.

Copa-Cogeca/ASAJA : a-t-on considéré la deuxième récolte de maïs espagnole ? On peut avoir plus de superficie maïs en Espagne. Concernant le blé dur, on va essayer de soutenir cette culture à travers la PAC car le marché est extrêmement volatil.

Copa-Cogeca/IFA s'attend à des pertes de revenu en 2014. Les paiements directs sont dilués. Le prix de toutes les céréales est lié. L'Europe fournit du blé bon marché au reste du monde mais le prix des engrais augmente et aussi celui de l'énergie. On peut aider l'environnement à travers EFA. On est la seule région du monde à contrôler combien d'ha à cultiver. Utiliser le verdissement dans notre intérêt.

Birdlife : Comment faites-vous les calculs de l'effet du verdissement sur la production ?

Copa-Cogeca/IFA : on ne connaîtra les effets que dans l'avenir. Les rendements de 2014 résultent de la météo favorable dans plusieurs régions d'Europe.

Copa-Cogeca/ASAJA : diversification : 3 cultures, plus de coût de production car plusieurs semoirs sont nécessaires.

Copa-Cogeca /Chair : remettre à jour de l'étude d'impact sur le verdissement. Inscrire le point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Birdlife : verdissement : il faut évaluer la baisse de production et aussi les effets positifs sur le rendement.

Le président conclut en disant qu'on n'a pas tous les éléments pour répondre maintenant.

FoodDrinks/Fefac : craint une pénurie d'aliments pour animaux à cause de la problématique d'importation des OGMs. Il demande de revenir sur la question des autorisations des OGMs car c'est une question de marché.

Réponses de DG AGRI :

La dernière étude d'impact incluait 7% sans les légumineuses dans EFA. Les perspectives à moyen terme incluront ce fait et seront publiées avant la réunion de décembre.

Au sujet des OGMs, on comprend vos préoccupations. Le prix du soja a baissé moins que celui du blé et du maïs. La chute des prix du blé et du maïs profite à l'élevage. On plante moins de maïs en Amérique du Sud car prix trop bas. Si le rapport de prix est de 1 à 2 et en tenant compte des écarts de rendement, le blé dur devrait être attractif. Vu l'alignement des prix UE sur les prix mondiaux, l'UE est compétitive à l'export.

Copa-Cogeca/Italie : on a des doutes sur la valeur environnementale de la diversification.

Copa-Cogeca/Chair : US a réduit son biofuels target. A-t-on évalué l'impact sur le marché du maïs ?

COCERAL : le bioéthanol de maïs représente 1/3 de la récolte US. Depuis le gaz de schiste, l'éthanol a une justification environnementale plutôt que sur la sécurité énergétique. C'est beaucoup d'emplois dans les zones rurales, surreprésentation des zones rurales au Sénat, donc rien ne sera fait pour détériorer ce secteur. Augmenter la teneur en alcool dans l'essence ne va pas avec les moteurs en US ; la croissance a cessé.

DG AGRI : avec les prix de maïs et du prix du pétrole à la baisse, les marges des usines à éthanol seront meilleures, on ne voit pas le marché US s'écrouler.

Point 9 :

Pour l'année 2014, les quotas de blé tendre et de maïs alloués à l'Ukraine à droit zéro ouverts depuis avril 2014 sont remplis. Pour l'orge, la quantité à droit zéro encore disponible se situe à environ 230.000 tonnes. La mesure dont notamment la validité des certificats émis expire le 31 octobre 2014. Pour permettre ultérieurement la poursuite des importations à droit zéro à partir de l'Ukraine, la Commission a adopté le 19 septembre 2014 une proposition d'une modification du regl. N° 374/2014 du Parlement Européen et du Conseil visant à prolonger la mesure jusque fin 2015 ( COM (2014) 597).. Le PE et le Conseil doivent donner leur avis sur la prolongation selon le calendrier suivant : vote PE 23/10 et point A conseil 28/10, En cas d'accord, il sera dès lors possible d'importer à droit zéro le solde de la quantité disponible pour l'orge d'ici fin décembre 2014. Pour l'année 2015, les quotas d'importation de blé tendre, de maïs et d'orge alloués à l'Ukraine à droit zéro ouverts seront reconduits aux mêmes niveaux que pour 2014, soit 950.000 tonnes pour le blé tendre, 400.000 tonnes pour le maïs et 250.000 tonnes pour l'orge.

Copa-Cogeca: les quotas octroyés à l'Ukraine détruisent le marché polonais. Il faudrait évaluer l'impact en Pologne. En théorie, c'est pour l'Espagne principalement et l'Italie.

DG AGRI précise que la majorité des exportations de céréales ukrainiennes à destination de l'Union européenne se situent traditionnellement dans les pays méditerranéens, plus particulièrement l'Espagne Copa-Cogeca/Chair : une étude sur les capacités de stockage est lancée.

Point additionnel: révision article 7 a; de la directive FQD

DG CLIMA fait une mise à jour sur l'acte d'exécution de l'article 7a.

La CE a adopté un acte d'exécution. Le texte est transmis au PE (délai: 4 mois) et au Conseil (2 mois).

Pour le moment on ne propose pas de changer les valeurs par défaut dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises utilisent les valeurs par défaut.

CEPM: la proposition change-t-elle le référent fossile ?

EBB: le référent fossile DG ENER, réduction des émissions en amont, 2020 ou post 2020 ?  
Pas d'objectif transport post 2020 ?

DG CLIMA doit mieux comprendre les types de carburants utilisés dans l'UE pour comprendre le contenu en carbone de ces carburants. Concernant les émissions en amont, la CE a fait le choix de la subsidiarité. On attend le résultat de la discussion au Conseil et au PE. Il existe des normes internationales que l'on doit respecter. Dans le paquet post 2020, on espère que les Chefs d'Etat et de Gouvernement fixeront le cadre. Les émissions du transport augmentent toujours. Le Collège a proposé de cesser les objectifs pour le contenu en carbone de ces carburants post 2020.

Point 10 : Bilan alcool 2013

Un représentant de la Commission (DG AGRI-C4) présente un power point. Les quantités sont exprimées en hectolitres d'alcool pur.

Le stock final de 16.4 mio est en hausse comparé à 2012 (+17%). Les importations de 7.4 mio ont augmenté considérablement entre 2012 et 2013 (37%). La part des origines à droit d'importation à zéro est de 60 % en 2013. La production de 60.1 moi dont 68% sont d'origine céréales, 27% de betteraves et mélasses, le reste de vin, pommes, de terre et "autres". La France (30%) suivie de l'Allemagne (15%) sont les principaux producteurs. L'utilisation de 64.4 moi dont 71% pour le carburant, 13% pour les boissons et 9 % pour l'industrie.

Le Président : perspectives 2014 ? Le prix des céréales s'était envolé ces dernières années mais pas celui de l'éthanol. Donc, les agriculteurs se sont désengagés. Aujourd'hui, il y a un équilibre pour la rentabilité des usines. Donc, même si le prix des céréales baisse en 2014, on n'attend pas des grands changements d'utilisation.

#### Point 11: ILUC

DG ENER la présidence italienne n'a pas de calendrier, elle doit transmettre le document au PE dès que l'adoption est formelle. Le trilogue interviendra durant la présidence lettone. La position de la CE est prête pour la procédure d'adoption écrite et sera publiée dès que le compromis est formellement adopté.

Globiom : la CE viendra avec des résultats au printemps 2015 au plus tard. Ecofys travaille avec les parties prenantes. Voir le site web. Les modèles sont améliorés.

Le résultat du tender ILUC biomasse bioénergie: décomposer iluc par composant

FEFAC : cap à 5%, quelle est la position sur 7%. DG ENER dit qu'on doit attendre le résultat de la codécision.

Copa-Cogeca/CEPM : règlement délégué du développement rural article 13.e

Les Etats membres doivent définir des valeurs seuils pour l'utilisation des cultures arables dans les projets énergétiques. Il n'y a aucune décision du Conseil et du PE mais le règlement délégué induit un plafonnement des bioénergies. C'est contraire à l'orientation de marché de la PAC.

DG AGRI : la référence à la durabilité réfère aux biocarburants et bioliquides. Il n'y en a pas pour la biomasse solide pour le moment Mais la formulation est plus large en vue de l'adaptation des règlements (iluc et biomasse solide). C'est le résultat de la consultation interservices. Les Etats membres ont toute la flexibilité de fixer le seuil eux-mêmes. On pourra informer des niveaux choisis par les Etats Membres plus tard.

Durabilité de la biomasse solide : DG ENER : le staff working document a été publié en août 2014. Voir le résultat dans la présentation power point. Il n'est pas nécessaire de fixer des critères harmonisés et contraignants pour la biomasse solide.

EURAF : prendre en compte le rôle de l'agroforesterie pour atteindre les objectifs.

EBB : pour la production aujourd'hui, le changement a déjà été fait ? Le changement ILUC doit s'appliquer aux investissements futurs et pas passés.

DG ENER est en train de travailler sur l'annexe V et le référent fossile. Le plafonnement à 5% est la clause de grand père ILUC.

Birdlife demande des critères de durabilité sur toute la biomasse. Il y a aussi une question de la dette de carbone. Quelle est la disponibilité de la biomasse comparée à l'utilisation. On a une brochure sur le website.

DG ENER: pour les «current pathways» dans l'UE, il n'y a pas de problème de dette de carbone. Notre évaluation pourrait changer si l'importation augmentait considérablement ou

si la consommation de bois énergie augmentait fortement. Les critères de durabilité du bois sont dans la stratégie forestière de l'UE.

Copa-Cogeca/Chair: il faut tenir compte des gains de productivité et de l'économie circulaire. Il n'y a pas d'ILUC dans ces cas.

FEDIOL: Globiom: on va avoir des résultats quantitatifs, on a reçu le résultat le 1/10 pour fournir les commentaires pour 9/10. Délai trop court.

EBB : le modèle Globiom n'est pas transparent, c'est inacceptable.

DG ENER: le contractant de GLOBIOM a eu le temps de procéder aux améliorations sur lesquelles on s'est mis d'accord.

Copa-Cogeca/Chair: besoin de la transparence du modèle

Point divers: Agenda stratégique: envoyer les contributions à Arnaud Petit avant le 25 octobre

Disclaimer

"The opinions expressed in this report represent the point of view of the meeting participants from agriculturally related NGOs at community level. These opinions cannot, under any circumstances, be attributed to the European Commission. Neither the European Commission nor any person acting on behalf of the Commission is responsible for the use which might be made of the here above information."